

AUTORISATION PARENTALE – DECHARGE EN CAS D’ACCIDENT

1. COORDONNEES DU LICENCIE

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone de la personne à prévenir :

Discipline :

2. AUTORISATION PARENTALE

Autorise les cadres à prendre les mesures d’urgence qui s’imposent en cas d’accident.

Donne son accord, pour qu’en cas de nécessité urgente, le licencié puisse être hospitalisé, voir même opérer.

Donne son accord pour qu’en cas de blessures mineures le ou les responsables médicaux présents dans la salle puissent intervenir.

Accepte qu’à la suite d’un accident grave le licencié soit dirigé vers le centre hospitalier désigné par le SAMU.

Madame, Monsieur _____ responsable du compétiteur référencé ci-dessus, assure avoir pris connaissance du contenu de ce document et s’engage à en accepter les clauses.

Cette autorisation reste valable pour l’ensemble du calendrier compétitif de la saison en cours.

Daté et signé, pour acception et autorisation parentale :

3. CONSIGNES ET OBSERVATIONS

Si cette autorisation n’est pas accordée et signée par les parents responsables du compétiteur, ce dernier se verra refuser sa participation à la rencontre sportive.

Cette fiche « autorisation parentale, décharge en cas d’accident » devra accompagner le compétiteur sur les lieux de rencontres et devra être présentée au contrôle des licences.